



L'association Les Vallées s'inscrit dans une démarche RGPD

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD, ou Règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne (UE) entré en vigueur le 25 mai 2018. Son objectif est de permettre aux citoyens européens de vérifier et faire valoir la mise en application de leurs droits par les organismes qui sont : le droit à l'information, le droit d'accès, le droit d'opposition, le droit de rectification, le droit à l'oubli et le droit à la portabilité.

Le [RGPD](#) s'applique à tous les organismes qui collectent, traitent ou utilisent des données personnelles de citoyens de l'UE. Il ne s'agit pas uniquement des cookies ou de mentions légales ; le RGPD concerne aussi les documents papiers, les contrats usagers, contrats de travail, contrats sous-traitants, etc. En matière de sécurité, les organismes, (qu'ils soient une association, établissement public ou entreprise) doivent également prendre des mesures pour protéger les données contre la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée ; ce que nous avons fait chez L'association Les Vallées.

Protéger et respecter la vie privée

Chez L'association Les Vallées, nous avons désigné un délégué à la protection des données ([DPO](#)) ainsi qu'un Référent RGPD, en charge avec le Responsable de traitement, de la mise en place et du suivi de la conformité RGPD.

Nommé auprès des autorités (la CNIL), le délégué à la protection des données a notamment comme missions :

- d'informer et conseiller l'organisme et ses employés sur toutes questions relatives au RGPD
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données
- d'être l'interlocuteur des personnes concernées pour les questions relatives à la protection des données personnelles
- de coopérer avec la CNIL et être son point de contact

Pour cela, nous avons fait appel à [Blockproof](#) pour intervenir au sein de L'association Les Vallées, en qualité d'expert en protection des données dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

Chez L'association Les Vallées, nous prêtons attention à la protection des données de nos parties prenantes (salariés, usagers, partenaires...). C'est pourquoi, cette démarche et les outils mis en place pour protéger les personnes, sont importants.